



## COMITE DES PRODUITS

### Soixante-quatorzième session

10-12 mars 2021

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES MARCHÉS ET DU COMMERCE DES PRODUITS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE ACTUEL

#### Résumé

Le présent document donne un aperçu général des réalisations de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits durant la période considérée (2018-2020), examine les principales tendances et faits nouveaux qui influenceront sur les futurs travaux et activités de l'Organisation en la matière et précise les domaines d'action prioritaires de la FAO sur ces mêmes sujets, au titre du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2022-25.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- Prendre note des réalisations de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, notamment dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD).
- Examiner et formuler des avis sur les tendances et faits nouveaux au niveau mondial qui ont une influence sur les activités de la FAO relatives aux marchés et au commerce des produits.
- Donner des indications sur les principales priorités relatives aux activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, pour orienter les travaux futurs dans le contexte du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétaire du Comité des produits  
Division des marchés et du commerce (EST)  
Email: [FAO-CCP@fao.org](mailto:FAO-CCP@fao.org)

## I. INTRODUCTION

1. Le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 et le Programme de travail et budget 2020-2021<sup>1</sup> de la FAO ont été approuvés par la Conférence à sa quarante et unième session, en juin 2019. Le PMT définit les objectifs stratégiques (OS) et les résultantes de l'Organisation qui doivent être atteints par les Membres et la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément au Cadre stratégique. La Conférence s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné l'importance de la contribution de l'Organisation à sa mise en œuvre effective et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

2. La FAO élabore actuellement le nouveau Cadre stratégique pour la période 2022-2031 et le PMT pour la période 2022-2025, dans le contexte de l'évolution de la situation mondiale, des tendances mondiales et régionales, ainsi que des grands enjeux et possibilités, dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation. L'élaboration du nouveau Cadre stratégique est guidée par la volonté de la FAO de soutenir la réalisation du Programme 2030 et les trois objectifs mondiaux des Membres, en ne laissant personne de côté, au moyen de systèmes alimentaires et agricoles inclusifs, résilients et durables et sur la base des quatre aspirations de la FAO, qui sont *une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure*. Pour y parvenir, la FAO appliquera quatre «accélérateurs» transversaux et trans-sectoriels – la technologie, l'innovation, les données et leurs éléments complémentaires (gouvernance, capital humain et institutions) – dans toutes ses interventions programmatiques.

3. Le nouveau Cadre stratégique accorde une place centrale au Programme 2030 et s'appuie sur des ODD essentiels, ainsi que leurs cibles et indicateurs, pour mieux cibler l'action, obtenir des résultats et suivre les progrès. Les contributions de la FAO couvrent la totalité des ODD et s'inspirent principalement de l'ODD 1 (éradication de la pauvreté), de l'ODD 2 (élimination de la faim) et de l'ODD 10 (réduction des inégalités).

4. Les indications fournies par les comités techniques de la FAO sont un apport important dans la mise au point définitive du nouveau Cadre stratégique. Dans ce contexte, le Comité est invité à fournir des indications et des orientations sur les domaines relevant de sa compétence technique, dans le but d'orienter les activités futures et dans la perspective de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique, qui sera présenté pour adoption à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en 2021.

5. Le présent document présente d'abord une synthèse des réalisations de la FAO relatives aux marchés et au commerce des produits durant la période considérée, tout en tenant compte des demandes des organes statutaires et des Membres. Il décrit ensuite les tendances et les faits nouveaux de portée mondiale qui influenceront sur les activités futures de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans ces secteurs, dans le contexte du PMT 2022-2025 et au-delà.

---

<sup>1</sup> C 2019/3

## **II. RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE AUX ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES MARCHÉS ET DU COMMERCE DES PRODUITS EN 2018-2020**

### **A. Suivi et évaluation des marchés des produits et de la sécurité alimentaire**

6. Avec plus de cent rapports par an, couvrant les principaux produits alimentaires et agricoles, la FAO a continué de fournir aux gouvernements et aux acteurs internationaux et nationaux des données à jour et objectives favorisant une prise de décisions éclairée et la conception de politiques et de stratégies adéquates. La FAO a également intensifié ses activités de suivi et d'analyse, s'employant à produire et disséminer régulièrement des rapports, sous forme de biens publics mondiaux, qui examinent l'évolution des politiques nationales et les mesures adoptées au sein du secteur qui ont une incidence sur les cultures oléagineuses, les fruits tropicaux et d'autres produits non alimentaires.

7. En tant qu'organisme hébergeant le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la FAO, conjointement avec d'autres organisations internationales, a élargi et renforcé sa contribution à l'amélioration de la transparence des marchés mondiaux des produits, en communiquant régulièrement des données actualisées sur les conditions des cultures, la situation de l'offre et de la demande mondiales, les fluctuations de prix et l'évolution des politiques. Durant la période considérée, l'AMIS a continué de suivre de près l'évolution des marchés alimentaires mondiaux et de collaborer avec les principaux pays producteurs et consommateurs pour garantir la transparence des marchés alimentaires et encourager la coordination des interventions.

8. La FAO a continué à signaler les faits nouveaux influant sur la situation de la sécurité alimentaire des pays en développement, en particulier les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), par le biais de son rapport trimestriel intitulé «Perspectives de récolte et situation alimentaire», qui comprend la liste des pays nécessitant une assistance alimentaire extérieure. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) pour l'alimentation et l'agriculture a publié des mises à jour régulières et des alertes spéciales sur la situation de la sécurité alimentaire dans les pays connaissant des difficultés particulières en matière d'approvisionnement. Plusieurs missions d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire ont été effectuées durant la période concernée. Le système d'indice de stress agricole de la FAO (ASIS), mis au point pour détecter les aires cultivées où sévit la sécheresse, a été amélioré en y intégrant deux nouveaux indicateurs, relatifs à l'intensité et à la fréquence de la sécheresse. Au cours de l'exercice biennal, ce système a été appliqué dans plusieurs pays pour étayer des interventions rapides qui avaient pour but d'atténuer l'impact de la sécheresse, de guider les investissements publics et de formuler des programmes d'assurance-récolte.

9. L'outil de suivi et d'analyse des prix alimentaires (FPMA) de suivi et d'analyse des prix alimentaires de la FAO a été amélioré afin de couvrir plus largement les prix intérieurs. Les activités connexes ont été poursuivies, mettant l'accent sur les améliorations techniques susceptibles de faciliter l'adoption d'une version autonome dans les pays, et le renforcement des capacités pour sa mise en œuvre, afin d'assurer un suivi plus efficace des prix alimentaires à l'appui de la prise de décisions, notamment pour la mesure de l'indicateur relatif à l'ODD 2.c.1 sur les anomalies des prix alimentaires.

10. Grâce à ses activités de sensibilisation, la FAO a renforcé sa collaboration technique avec l'Initiative de suivi géographique de l'agriculture mondiale du Groupe pour l'observation de la Terre, une plateforme qui produit et dissémine des données à jour fondées sur des observations terrestres et permet un suivi de la production végétale par pays. D'autres contributions ont été fournies au groupe de travail sur l'agriculture et la sécurité alimentaire du Programme scientifique chinois sur la ceinture et la route numériques, ainsi qu'au Comité de l'aide alimentaire (CAA).

11. En 2018, une nouvelle publication, le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* a été lancée. Ce rapport est le résultat d'une évaluation conjointe et consensuelle réalisée par 16 organisations partenaires sur les situations d'insécurité alimentaire aiguë dans le monde. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë cité dans l'édition 2020 est le plus élevé jamais enregistré. Le Rapport a révélé qu'en 2019, quelque 135 millions de personnes dans 55 pays et territoires nécessitaient une aide urgente dans le domaine de l'alimentation, des moyens d'existence et de la nutrition, à cause de conflits, de phénomènes météorologiques extrêmes et de chocs économiques. Le rapport soulignait que des interventions humanitaires et de développement, couplées à des efforts de consolidation de la paix, étaient nécessaires pour venir à bout de crises alimentaires complexes et réduire la vulnérabilité des populations. Il a été mis à jour en septembre 2020, afin d'y inclure les effets de la pandémie de covid-19.

## **B. Perspectives à moyen terme**

12. La FAO a poursuivi son partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), visant la fourniture de perspectives à moyen terme pour les principaux marchés de produits agricoles. Dans l'édition 2019 des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, un chapitre spécial était consacré à l'Amérique latine (L'agriculture en Amérique latine: Perspectives et enjeux). À partir des projections de base du rapport, deux scénarios ont été élaborés et publiés. Le premier, relatif à la peste porcine africaine, explorait l'impact de l'épidémie sur la production, la consommation, les prix et le commerce de la viande porcine, les marchés des aliments pour animaux et d'autres denrées protéiques destinées à la consommation humaine, ainsi que ses effets potentiels sur la dénutrition et les émissions de gaz à effet de serre. Le second scénario, qui portait sur la sécurité alimentaire et le commerce face aux défis climatiques dans les États arabes, a été élaboré en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE) et la Commission économique et sociale des nations Unies pour l'Asie de l'Ouest (CESAO).

13. L'édition 2020 des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, publiée en juillet, contenait une série complète de projections de référence d'ici à 2029. Dans cette édition, pour la première fois, le chapitre spécial a été remplacé par six notes régionales, expliquant les tendances à moyen terme et leurs incidences pour chacune des régions de la FAO. Une version détaillée des perspectives régionales pour l'Europe et l'Asie centrale a été produite en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de la FAO (REU). Des études complémentaires relatives à l'impact de la pandémie de covid-19 sur les marchés alimentaires et agricoles mondiaux ont été réalisées, ainsi qu'une mise à jour du scénario sur la peste porcine africaine. Les travaux de recherche-développement sur le modèle Aglink-Cosimo et ses outils complémentaires a été poursuivis pour assurer l'actualisation des capacités de modélisation.

## **C. Politiques et accords liés au commerce**

14. La FAO a lancé deux cours en ligne pour renforcer les capacités des pays dans le domaine du commerce agricole. Le premier, consacré à l'agriculture dans les accords commerciaux internationaux, a pour objet d'améliorer les capacités des pays en vue de l'adoption de politiques, d'investissements et de décisions stratégiques adéquats dans le domaine du développement agricole et ce, dans le contexte des dispositions des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords commerciaux régionaux. Le second cours porte sur le commerce, la sécurité alimentaire et la nutrition et vise à renforcer les capacités institutionnelles des pays afin qu'ils formulent et appliquent des politiques commerciales qui soient favorables à la sécurité alimentaire. Les deux cours sont disponibles sur le site de l'[Académie numérique de la FAO](#).

15. La FAO a continué à soutenir le Réseau d'experts du commerce agricole en Europe et en Asie centrale par le biais de l'Initiative régionale sur le commerce des produits agricoles et alimentaires et l'intégration des marchés. Le Réseau a organisé plusieurs manifestations aux niveaux national et régional, outre ses réunions régionales annuelles, afin de faciliter la production et l'échange de connaissances liées aux échanges agricoles et aux politiques commerciales, notamment les accords

commerciaux régionaux et multilatéraux. En 2019, en Afrique, un réseau de praticiens des politiques relatives au commerce de produits agricoles a été établi auprès du Centre de formation aux politiques commerciales en Afrique (TRAPCA), avec pour objectif de faciliter la collaboration intersectorielle et transnationale sur les nouveaux défis en matière de politique. En Europe et en Asie centrale, la FAO a aidé six pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kirghizistan et République de Moldova) dans le suivi de leurs politiques agricoles. Une étude pilote a été menée afin de mesurer les distorsions dues aux politiques dans le secteur agricole. En 2020, l'étude a été étendue à l'Ouzbékistan et au Tadjikistan.

16. La FAO, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fourni un appui à l'Organisation mondiale du commerce pour l'organisation du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, qui s'est tenu à Genève, les 23 et 24 avril 2019. Cette manifestation, qui a rassemblé 600 participants, a examiné les liens entre le commerce et la sécurité sanitaire des aliments, montrant l'importance des technologies numériques, l'utilité des partenariats et de la coordination internationale, ainsi que le rôle important que peut jouer le Codex Alimentarius dans le domaine du commerce et de la sécurité sanitaire des aliments. Après la manifestation, la FAO, l'OMS et l'OMC ont publié une [Déclaration conjointe](#)<sup>2</sup> insistant sur la nécessité d'adapter constamment les réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments en fonction de l'évolution des besoins, sur le rôle crucial du Codex Alimentarius dans la protection de la santé des consommateurs, sur la promotion de pratiques commerciales équitables et sur l'importance d'harmoniser les réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments avec les normes du Codex. Les trois organisations ont appelé à soutenir plus vigoureusement le renforcement des capacités afin que les populations défavorisées et vulnérables puissent bénéficier des progrès de la technologie.

17. En 2020, la FAO a publié deux rapports sur des thèmes liés au commerce agricole. Le premier rapport traitait de l'alignement des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides sur les normes du Codex et de l'effet des écarts relatifs au stade d'harmonisation sur les échanges commerciaux. L'étude a été présentée lors d'une manifestation virtuelle tenue récemment, en marge de la réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC, en novembre 2020. Le second rapport, sur le commerce et l'ODD 2, analysait les compromis imposés par l'hétérogénéité des objectifs de politique générale et indiquait des arbitrages possibles. Le rapport a été lancé lors d'une manifestation virtuelle, au début du mois de décembre 2020, avec la participation du Directeur général de la FAO et du Professeur Jeffrey Sachs, Directeur du Centre pour le développement durable à l'Université de Columbia.

#### **D. Chaînes de valeur mondiales responsables**

18. La FAO a soutenu le développement de chaînes de valeur agricoles responsables au moyen d'activités diverses, notamment un projet pilote exécuté conjointement avec l'OCDE. Ce projet s'est achevé avec succès lors d'un colloque final multipartite, tenu à la fin de 2019. En collaboration avec l'OCDE, la FAO a élaboré un programme conjoint pour la mise en œuvre du *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables* pour la période 2020-2022 et une série de documents connexes, dont un document sur les liens entre le *Guide* et les ODD. Le *Guide* est maintenant disponible en 12 langues, y compris toutes les langues de travail des Nations Unies. La FAO a élaboré une vaste proposition de projet relatif à des chaînes de valeur responsables pour les fruits tropicaux et a démarré la mise en œuvre d'un projet en 2020, malgré les perturbations dues à la pandémie de covid-19. Les activités ont comporté l'analyse des chaînes de valeur, la cartographie des parties prenantes, la rédaction de synthèses et de pages web, ainsi que l'examen d'éventuelles activités à mener en collaborations avec des partenaires de projets.

---

<sup>2</sup> La Déclaration conjointe peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.who.int/docs/default-source/resources/joint-statement-fr.pdf>

19. En 2019 et 2020, la FAO a organisé des séminaires et des webinaires sur l'égalité femmes-hommes dans les chaînes de valeur mondiales, et en particulier les impacts de la covid-19 sur les travailleuses. Elle a élaboré des directives pour garantir la sécurité au travail des femmes employées dans le secteur de la banane et réalisé une vidéo de formation sur ce thème. L'Organisation a également soutenu les pays en matière d'investissement agricole responsable, en leur fournissant des avis techniques et en facilitant le dialogue. Parmi les activités déployées figurent le lancement d'un forum en ligne, la tenue d'ateliers et la production de notes d'orientation destinées à soutenir les investissements agricoles des femmes et des jeunes au Ghana. En 2019, la FAO a organisé en Tunisie, à l'intention des jeunes, un atelier sur les principes pour un investissement agricole responsable. Elle a également soutenu le lancement du Réseau de parlementaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'égalité des sexes, l'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, l'Organisation a disséminé des informations sur les investissements étrangers directs visant l'agriculture dans le monde, par le biais de rapports, de bulletins en ligne, de pages web, d'ateliers et de séminaires. En 2020, la FAO a produit une note d'orientation sur l'investissement et la conduite d'entreprise responsables au sein des chaînes de valeur agricoles, dans le contexte de la covid-19.

20. La FAO a poursuivi son appui aux moyens d'existence des travailleurs du secteur bananier, par la promotion de politiques publiques et le renforcement des capacités en matière de santé et de sécurité au travail. Les activités comprenaient un appui à l'élaboration de manuels sur le renforcement des capacités dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique et la promotion de la recherche et de débats multipartites sur le salaire minimum vital pour les travailleurs agricoles, dans le contexte du Forum mondial de la banane. La FAO a également produit des vidéos de formation visant à promouvoir la protection des travailleurs contre la covid-19 et autres risques liés au travail. En outre, elle a créé un site web pour le Réseau mondial sur la TR4 (fusariose race tropicale 4) et produit 17 documents de sensibilisation. Pour combattre le changement climatique et préserver les ressources naturelles, la FAO a mis au point un outil en ligne qui aide les planteurs de banane à mesurer le carbone et les empreintes hydriques et a organisé des formations dans quatre pays d'Amérique latine.

### **E. Groupes intergouvernementaux sur les produits**

21. La Réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session) s'est déroulée à Beijing (République populaire de Chine), en octobre 2019. La Réunion conjointe a examiné la situation des marchés et les perspectives à moyen terme, ainsi que les tendances des cours du sisal, de l'abaca, du jute et du kénaf. Parmi les autres points examinés, on citera: i) les tendances et l'impact de la politique sur les sacs et sachets en plastiques non conventionnels et les débouchés dans ce domaine; ii) un rapport sur le secteur du jute en Inde et ses liens avec la chaîne de valeur mondiale; iii) un plan d'action futur pour le groupe intergouvernemental sur les fibres dures et le groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées. L'une des principales décisions de la Réunion conjointe a été la création d'une équipe spéciale chargée d'élaborer un plan d'action qui guiderait les activités des groupes intergouvernementaux sur les produits.

22. Une Réunion conjointe intersessions du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées s'est tenue à Rome, en novembre 2018. La Réunion conjointe a examiné les progrès des groupes de travail, les activités futures des groupes intergouvernementaux et les questions et défis liés à l'intensification des partenariats stratégiques et au renforcement du financement durable en faveur du secteur des fibres naturelles. Dans la même veine, une réunion intersessions du Groupe intergouvernemental sur le thé s'est tenue à Sotchi (Fédération de Russie), en juin 2019. La réunion avait principalement pour objet de faire le point des progrès accomplis par les groupes de travail et de recevoir des indications du Groupe intergouvernemental au sujet de son plan de travail. Le Secrétariat a tenu un atelier sur le Modèle de la FAO pour le thé, qui fournit des projections à moyen terme sur l'offre et la demande

mondiales de thé. Des points focaux chargés des statistiques ont été désignés par les pays pour fournir une formation sur la manière dont ceux-ci peuvent contribuer à l'élaboration et à l'application des divers outils mis à disposition par le Secrétariat pour la production de perspectives à moyen terme sur le thé.

23. Avec l'appui de la FAO dans le cadre des activités du Groupe intergouvernemental sur le thé, du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées, et du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures, la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (soixante-quatorzième session) a adopté deux résolutions: La première résolution a proclamé la célébration d'une Journée internationale du thé le 21 mai de chaque année. La seconde résolution était intitulée «Fibres végétales naturelles et développement durable».

24. La première Journée internationale du thé a été célébrée le 21 mai 2020 lors d'une manifestation virtuelle de haut niveau qui a rassemblé les principaux pays exportateurs et importateurs de thé, ainsi que les principaux pays producteurs et d'autres parties prenantes. À cette occasion, le Directeur général de la FAO a prononcé un discours inaugural.

## **F. Appuyer les processus internationaux de gouvernance**

25. La FAO a continué à soutenir les processus internationaux de gouvernance, notamment ceux placés sous les auspices du Groupe des 20 (G20) et du Groupe des 7 (G7). En 2018, sous la présidence de la République argentine, la FAO a participé à la réunion des ministres de l'Agriculture du G20. La FAO a appuyé les activités des ministres adjoints de l'agriculture du G20 et du Groupe de travail du G20 sur le développement au moyen d'un rapport technique sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les enjeux relatifs à l'agriculture et au potentiel caché des sols («Food security and Nutrition: Challenges for Agriculture and the Hidden Potential of Soils»). Le rapport présentait des analyses et des recommandations relatives aux mesures qui favorisent la sécurité alimentaire mondiale.

26. En 2019, sous la présidence japonaise du G20, la FAO a participé aux réunions des vice-ministres de l'agriculture, apportant des contributions techniques et une assistance aux Membres durant les débats qui ont précédé la réunion des ministres de l'agriculture du G20. En collaboration avec d'autres organisations internationales et à la demande de la présidence du Japon, la FAO a rédigé une note technique sur les systèmes alimentaires et agricoles durables, productifs et résilients: chaînes de valeur, capital humain et Programme 2030 («Sustainable, Productive and Resilient Agri-Food Systems: Value chains, human capital, and the 2030 Agenda») pour éclairer les débats des Membres du G20 sur les recommandations et mesures de politique générale qui favorisent la sécurité alimentaire.

27. En 2020, sous la présidence du Royaume d'Arabie saoudite, la FAO a contribué aux travaux du G20 sous la forme de connaissances et d'avis en matière de politique, fondés sur des données factuelles, pour étayer les délibérations des Membres sur divers axes de travail du G20, notamment l'agriculture, l'eau et l'intendance environnementale et climatique. La FAO a fourni une aide technique importante dans le cadre de l'élaboration d'initiatives du G20 telles que la Déclaration de Riyadh, dont l'objectif est de promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et l'Initiative mondiale visant à enrayer la dégradation des terres et à promouvoir la conservation des habitats terrestres. La FAO a participé au Sommet extraordinaire des dirigeants du G20 sur la pandémie de covid-19 (26 mars 2020), à la réunion extraordinaire des ministres de l'agriculture du G20 (21 avril 2020), à la réunion des ministres de l'agriculture et des eaux et forêts (12 septembre 2020) et au Sommet des dirigeants du G20 (21 et 22 novembre 2020).

## **G. La situation des marchés des produits agricoles 2020**

28. L'édition 2020 du rapport phare *La situation des marchés des produits agricoles* a été lancée le 23 septembre 2020. Dans ce rapport, consacré au thème «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques», l'accent est mis

sur la manière dont les marchés peuvent faciliter la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport 2020 analyse dans le détail les principales tendances mondiales des marchés et du commerce des produits alimentaires et agricoles ainsi que l'évolution des chaînes de valeur mondiales, pour définir les moyens d'enranger des avantages sur le plan économique, environnemental et social et de stimuler le développement économique en général. Le rapport verse des pièces importantes au débat sur le rôle que peuvent jouer des marchés performants à l'appui d'une croissance économique inclusive et du développement durable. Il examine des politiques, des mécanismes novateurs et des innovations numériques susceptibles de promouvoir la participation de pays en développement et des petits exploitants aux marchés et aux chaînes de valeur mondiales. Le rapport examine également les mesures de politique générale qui visent à atténuer les effets de la pandémie de covid-19 sur les chaînes de valeur alimentaires, aux niveaux national et mondial.

### **III. TENDANCES MONDIALES ET FAITS NOUVEAUX AYANT DES INCIDENCES SUR LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DES PRODUITS**

#### **A. La Décennie d'action pour atteindre les ODD**

29. En septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et les 169 cibles qui les sous-tendent, constituent un nouveau cadre de développement, très ambitieux et axé sur l'action, qui regroupe tous les aspects de la durabilité et reconnaît leurs liens mutuels. Des progrès sont enregistrés dans bien des endroits du monde, mais ils ne sont pas assez rapides, ni assez étendus, pour garantir la réalisation des ODD.

30. Un peu moins de dix ans avant l'échéance du Programme 2030, le Sommet sur les ODD tenu en septembre 2019 avait proclamé une [Décennie d'action](#) et de réalisations en faveur du développement durable et l'engagement avait été pris de mobiliser des financements, de renforcer l'exécution au niveau national et de renforcer les institutions pour réaliser les objectifs, sans faire de laissés-pour-compte. Le Sommet a fait état de profondes vulnérabilités et de privations de plus en plus enracinées, mentionnant entre autres l'aggravation de la faim et des disparités croissantes entre les pays et au sein des pays sur le plan de la richesse, des revenus et des perspectives d'avenir. Dans ce contexte, la Décennie d'action appelle à trouver rapidement des solutions durables aux grands défis que connaît le monde et prône la mobilisation de chacun, en tous lieux.

31. Au Sommet, le [Secrétaire général de l'ONU](#) a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser dans le cadre d'une action sur trois niveaux: une action à l'échelle mondiale, pour assurer une plus grande impulsion, plus de ressources et des solutions plus intelligentes dans la réalisation des objectifs de développement durable; une action locale, pour opérer les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires des collectivités territoriales, des villes et des pouvoirs locaux; et une action citoyenne impliquant toutes les parties prenantes pour engendrer un irrésistible mouvement à l'appui des transformations requises.

#### **B. La pandémie de covid-19**

32. La pandémie de covid-19, dont l'ampleur et les effets à l'échelle mondiale sont sans précédent, a suscité des craintes sur les possibilités de garantir la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments dans le monde et demeure l'un des problèmes les plus urgents à résoudre si l'on veut éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le fléchissement de l'économie mondiale causé par la pandémie a entraîné une baisse considérable des revenus et des dépenses de consommation, qui s'est répercutée sur la demande alimentaire.



33. La pandémie de covid-19 et son corollaire, la crise économique mondiale, ont frappé alors que le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire dans le monde était en hausse depuis quatre ans et que, d'après les estimations, près de 690 millions de personnes (8,9 pour cent de la population mondiale) avaient souffert de sous-alimentation en 2019. Alors que les pays en développement sont lourdement touchés par la pandémie, l'érosion des revenus pourrait avoir des effets importants sur l'accès aux aliments et faire craindre une montée rapide de l'insécurité alimentaire. L'analyse de la FAO montre qu'en fonction du scénario de croissance économique adopté, de 83 à 132 millions de personnes pourraient grossir les rangs de la population sous-alimentée, par suite de la pandémie.

34. Tandis que les marchés agricoles ont fait preuve d'une certaine résilience, la covid-19 a montré la fragilité de nos systèmes alimentaires et agricoles. En plus des perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricoles, l'impact économique de la covid-19 continuera de toucher des personnes dans le monde entier, réduisant leur capacité d'acheter des aliments nutritifs et sains, en particulier au sein des communautés les plus vulnérables. L'échelle et les effets dépendront de la rapidité du relèvement après la crise. En janvier 2021, le Fonds monétaire international a projeté que, postérieurement à une contraction de 3,5 pour cent en 2020, l'économie mondiale afficherait une croissance de 5,5 pour cent en 2021 et de 4,2 pour cent en 2022. Il faut toutefois s'attendre à ce que la pandémie et ses répercussions continuent à faire régner l'incertitude sur les marchés dans les années à venir.

### **C. Une vulnérabilité accrue en raison des catastrophes et des crises**

35. Les nombreuses menaces à la sécurité alimentaire et à la nutrition, leurs impacts négatifs et cumulés, et les liens entre les crises, la faim et la pauvreté révèlent la fragilité de nos systèmes agricoles et alimentaires, leur exposition aux risques et leur vulnérabilité face aux catastrophes et aux crises. Les populations sont de plus en plus exposées à des risques naturels et à des crises de toutes sortes – catastrophes d'origine naturelle, épidémies ou conflits, crises des marchés, volatilité des prix ou encore crises prolongées –, autant de menaces et de défis que le changement climatique vient exacerber. Les catastrophes et les crises n'ont pas seulement des répercussions à court terme, elles sapent des moyens d'existence et des gains de développement qui ont coûté des années d'efforts. Par exemple, l'agriculture pâtit souvent d'effets de longue durée aux nombreuses ramifications, comme la perte du cheptel et la destruction des infrastructures et des biens de production. D'après les estimations, 75 pour cent des personnes pauvres et sous-alimentées dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles pour vivre. Ce sont elles qui sont habituellement les plus touchées par les crises.

36. La capacité des pays et de la communauté internationale à opérer face à l'accroissement des risques et des incertitudes est déterminante pour assurer la résilience et la durabilité. La préparation aux situations d'urgence est essentielle. Les pays doivent être mieux préparés face aux crises afin de prévenir et de réduire les impacts des chocs sur les vies et les moyens d'existence de leur population. L'instauration d'une culture de suivi-évaluation des retombées des catastrophes fait partie intégrante de la promotion de politiques et de mesures efficaces pour la réduction des risques de catastrophes. Il est essentiel que tous les pays aient des capacités adéquates et des systèmes efficaces de surveillance et d'alerte rapide pour pouvoir faire face aux risques croissants et aux crises récurrentes. Toutefois, de nombreux pays en développement n'ont pas les capacités requises et ont besoin d'un appui.

### **D. Évolution des schémas des échanges et des accords commerciaux**

37. Le commerce alimentaire et agricole mondial a considérablement évolué au cours de ces dernières décennies. Depuis 1995, le commerce international de produits alimentaires et agricoles a plus que doublé en termes réels, mais sa croissance a été plus lente depuis la crise financière de 2008. Si les pays à revenu élevé représentent la plus grosse part des échanges alimentaires et agricoles, les pays en développement et les économies émergentes sont de plus en plus présents sur les marchés mondiaux et leurs exportations équivalent à plus du tiers des échanges totaux dans ce secteur. Par ailleurs, grâce au commerce, le monde est de plus en plus interconnecté. On estime qu'un tiers des

exportations de produits alimentaires et agricoles sont commercialisées au sein de chaînes de valeur englobant trois pays au moins. De nombreux facteurs influent sur les schémas commerciaux, à savoir la croissance économique, la population et l'évolution de la démographie, l'urbanisation, les progrès technologiques et les politiques commerciales.

38. Ces tendances mettent en évidence plusieurs questions, notamment: a) le développement de chaînes de valeur mondiales et l'utilisation croissante des applications numériques dans le secteur alimentaire et agricole suscitent des craintes quant au pouvoir exercé par le marché; b) la participation accrue de grands pays émergents au commerce alimentaire et agricole, du côté des importations et des exportations, peut entraîner des changements dans la structure et le fonctionnement des marchés alimentaires et agricoles mondiaux; c) les préoccupations croissantes au sujet de la sécurité sanitaire des aliments intensifieront le recours à la normalisation; enfin, d) l'attention portée aux questions environnementales, et par conséquent à l'empreinte carbone des produits, sera sans doute reflétée dans les réglementations commerciales.

39. Les accords commerciaux influent de manière déterminante sur les schémas des échanges. D'après la base de données de l'OMC, le nombre des accords commerciaux régionaux a plus que triplé entre 2000 et 2020. La multiplication rapide des accords commerciaux régionaux tient au fait qu'ils peuvent être conclus en peu de temps et tendent à favoriser une profonde intégration commerciale et économique. Ce facteur est particulièrement important si l'on considère la situation à l'OMC. Si de nombreux Membres de l'OMC ont déclaré soutenir fermement le système commercial multilatéral et rappelé le rôle important que joue l'OMC en assurant des échanges transparents et efficaces, les interrogations sur la capacité de l'Organisation à impulser de nouveaux accords commerciaux et à résoudre les différends en cours deviennent plus pressantes. En effet, les négociations du cycle de Doha sont encore dans l'impasse et l'Organe d'appel de l'OMC n'est plus en mesure de traiter de dossier, un seul de ses sept membres étant encore en poste (en vertu des règlements de l'OMC, les appels doivent être entendus par trois magistrats de la Cour). La nomination d'un nouveau Directeur général à l'OMC devrait favoriser un intérêt, un dynamisme et un élan nouveaux, à même de faire progresser les négociations multilatérales.

## **E. Une attention accrue pour la nutrition et des régimes alimentaires sains**

40. La nutrition et une alimentation saine mobilisent de plus en plus l'attention de la communauté internationale. L'ODD 2 souligne la nécessité d'éliminer toutes les formes de malnutrition (cible 2.2), notamment l'émaciation, le retard de croissance, l'insuffisance pondérale et l'excès pondéral chez les enfants, les carences en micronutriments, ainsi que l'obésité et le surpoids et les maladies non transmissibles qui leur sont associées, pour concrétiser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. En 2014, la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) a abouti à l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et de son Cadre d'action, qui reconnaissent les difficultés entravant la production d'une nourriture saine dans les systèmes alimentaires d'aujourd'hui. En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution proclamant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025). En dépit des engagements pris, le monde n'est toutefois pas dans les temps pour réaliser, d'ici à 2030, les cibles mondiales relatives à la nutrition, notamment celles sur le retard de croissance, l'émaciation et l'excès pondéral chez les enfants et le fardeau de la malnutrition sous toutes ses formes demeure un immense défi qui exige une action urgente.

41. L'une des causes principales des maladies non transmissibles est la mauvaise alimentation. La composition d'un régime alimentaire sain n'a rien d'universel. La notion d'alimentation saine varie selon le lieu géographique et selon l'âge, les besoins de la population, le sexe, l'état sanitaire sous-jacent et les préférences culturelles. Toutefois, tout régime alimentaire sain est constitué des aliments qui sont indispensables pour permettre aux individus d'avoir une vie saine – une nourriture adéquate, sans risque, diversifiée, équilibrée en quantité et en qualité. La FAO estime que le régime alimentaire sain le moins cher reste inabordable pour plus de trois milliards de personnes et coûte cinq

fois plus que des régimes alimentaires reposant sur un aliment de base amylicé qui ne satisfait que les besoins énergétiques.

42. La relation entre le commerce, la sécurité alimentaire et la nutrition attire de plus en plus l'attention, tant en ce qui concerne les échanges qu'en ce qui concerne le développement. Éliminer toutes les formes de malnutrition est une cible majeure de l'ODD 2, et le commerce est l'un des moyens de l'atteindre. La CIN2 a reconnu que le commerce est un élément clé dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition et que les politiques commerciales doivent favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. Globalement, les échanges influencent les résultats en matière de nutrition, principalement par le biais de leurs effets sur les disponibilités alimentaires et l'accès (matériel et économique) aux aliments. Non seulement le commerce fait baisser les prix et les coûts à la consommation, mais il permet aussi que des quantités suffisantes d'aliments soient disponibles toute l'année et augmente la variété de l'offre, contribuant ainsi à une alimentation diversifiée. Il peut cependant augmenter les disponibilités à bas prix d'aliments hautement transformés qui sont riches en sel, en sucres, en matières grasses et en graisses saturées. Établir des liens de cause à effet entre le commerce, les schémas de consommation alimentaire et les résultats nutritionnels reste un défi et nécessite la poursuite des travaux de recherche.

## F. Technologies numériques

43. Les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication peuvent révolutionner le commerce agricole et la compétitivité des divers acteurs impliqués dans les chaînes de valeur. Les technologies numériques ouvrent des possibilités considérables pour la collecte, l'intégration et l'analyse des données et sont désormais largement utilisées au sein des chaînes de valeur agricoles. Elles peuvent rendre les marchés plus performants et plus inclusifs. Les applications numériques contribuent à plus de transparence et de traçabilité dans les marchés et les chaînes de valeur, facilitant l'interaction entre les vendeurs et les acheteurs, stimulant l'innovation et la confiance, et conduisant au renforcement des économies et à de nouvelles possibilités en matière de commerce. Leurs effets transformateurs à long terme et les risques connexes exigent toutefois un effort soutenu de recherche et d'analyse, si l'on veut prévoir les perturbations qui pourraient en découler et favoriser des résultats positifs.

44. Durant la pandémie de covid-19, de nombreux pays ont reconnu que les mesures de confinement pourraient entraver les procédures habituelles des administrations publiques chargées de délivrer des certificats et autres licences et autorisations nécessaires aux importations et exportations alimentaires et agricoles. Plusieurs pays ont remédié à cette situation en adoptant des solutions numériques, tels que les certificats phytosanitaires et vétérinaires électroniques, ou d'autres mesures visant à simplifier les procédures d'octroi des licences d'importation. Par ailleurs, quelques régions avaient établi des couloirs en vue d'une automatisation plus poussée et de modalités plus efficaces de partage de données entre les douanes et les services connexes, dans des postes frontières choisis et pour une sélection de produits essentiels.

45. Des plateformes spécialisées pour certaines activités telles que la certification électronique ou le commerce électronique peuvent simplifier et accélérer les flux transfrontières des produits alimentaires et agricoles, mais elles nécessitent des compétences numériques, des infrastructures et de nouvelles réglementations, afin d'assurer de plus grands gains d'efficacité. Il subsiste toutefois un fossé numérique entre les pays et à l'intérieur d'un même pays. C'est un problème auquel il faut s'attaquer si l'on veut que la transformation numérique des systèmes agroalimentaires ne soit pas un défi de plus pour les pays en développement.

#### **IV. DOMAINES PRIORITAIRES LIÉS AUX MARCHÉS ET AU COMMERCE DANS LE NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE ET DANS LE PLAN À MOYEN TERME 2022-25**

46. Pour répondre aux faits nouveaux et aux enjeux décrits ci-dessus, la FAO s'appuiera sur les programmes existants et sur des partenariats, existants ou nouveaux, avec des organisations et institutions internationales pertinentes. Les domaines prioritaires identifiés ci-dessous se fondent sur les fonctions essentielles de la FAO et s'appuient sur les quatre nouvelles aspirations de l'Organisation: *une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure*. Les priorités intégreront également, en tant que de besoin, les résultats et les décisions du Sommet sur les systèmes alimentaires, prévu en 2021.

##### **A. Suivi, évaluation et perspectives des marchés de produits**

47. La FAO poursuivra et renforcera ses activités essentielles liées à la collecte, à l'analyse et à la dissémination des données et des informations relatives aux marchés des denrées de base, ainsi que des produits tropicaux, des boissons et des matières premières. Des rapports détaillés de veille aux marchés et des prévisions à court terme sur la production, l'utilisation, le commerce, les stocks et les prix seront produits régulièrement, couplés à des analyses thématiques et à des informations actualisées sur les politiques. La publication du rapport de haut niveau *Perspectives de l'alimentation* sera semestrielle, complétée par des rapports plus fréquents sur des produits précis.

48. La FAO intensifiera aussi ses activités sur le suivi des flux commerciaux, notamment les exportations et importations, par origine et par destination, et le calcul et la publication des factures d'importation de produits alimentaires. Ces activités comprendront également la surveillance des données de veille des marchés montrant les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les obstacles logistiques, surtout pour les chaînes de denrées fragiles autres que les produits en vrac, qui pourraient menacer la nutrition mondiale (par exemple les produits de l'élevage, les fruits et légumes, les denrées périssables et les produits alimentaires à valeur ajoutée).

49. Le suivi et la communication d'informations périodiques dans le cadre de l'AMIS seront poursuivis, ce qui permettra d'informer les Membres et la communauté internationale quant aux mesures à prendre pour éviter les interventions potentiellement néfastes et assurer le bon fonctionnement des marchés et la fluidité des échanges commerciaux. Il importera d'organiser des consultations régulières des Membres de l'AMIS afin d'examiner les incertitudes des marchés associées à la covid-19 et à d'autres crises, en insistant davantage sur la nécessité de demander aux Membres de fournir des données plus complètes et à jour sur les marchés.

50. Dans le cadre de son suivi régulier de l'évolution des prix, la FAO a remanié son Indice des prix des produits alimentaires et les sous-indices correspondants, afin de mettre à jour la période de référence et de couvrir un plus grand nombre de produits et de prix. Cette activité demeurera prioritaire pour la FAO, afin de veiller à ce que les indices de prix reflètent l'évolution des marchés mondiaux et puissent éclairer les décisions. En outre, des efforts seront faits pour renforcer la capacité de la FAO dans cet important domaine de travail, notamment par la mise au point de nouveaux outils de données.

51. S'agissant des perspectives à moyen terme, la FAO maintiendra et développera le rapport annuel sur les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO en tant que publication mondiale de référence pour les projections et l'analyse des marchés à moyen terme, notamment en incorporant les courbes d'impact de la covid-19 dans le cadre de modélisation Aglink-Cosimo. En outre, en reliant ce cadre à l'Initiative Main dans la main, la FAO aidera les Membres à renforcer leur planification stratégique et leurs capacités d'analyse des politiques en recourant à des projections des marchés à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Des simulations permettront d'explorer l'impact d'autres scénarios sur les tendances et les évolutions pour l'avenir. De nouvelles activités de renforcement des capacités seront étudiées dans le but d'aider les pays à collaborer plus activement au système de

modélisation et à s'en servir davantage. En outre, la FAO renforcera ses activités sur les projections à moyen terme pour les produits non alimentaires qui revêtent une grande importance pour de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

## **B. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**

52. Le SMIAR continuera de centrer ses travaux sur l'institutionnalisation de méthodes et d'outils essentiels et sur le recours à des technologies nouvelles, dans le but de renforcer et de consolider les capacités nationales et régionales en matière de fourniture d'analyses et d'informations à jour sur les crises alimentaires imminentes, notamment les pénuries alimentaires dues à la covid-19 et autres pandémies, et sur les phénomènes d'origine climatique.

53. Dans le contexte de la covid-19, les capacités seront renforcées pour permettre de suivre les disponibilités alimentaires intérieures et les besoins d'importation des pays les plus à risque, en particulier en ce qui concerne les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'accès aux aliments et le fonctionnement des filets de sécurité, et d'alerter la communauté internationale en cas de signes avant-coureurs, afin d'intervenir à temps.

54. S'agissant des phénomènes météorologiques, le SMIAR poursuivra sa collaboration avec le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement, qui a pour objet de déployer le Système d'indice de stress agricole (ASIS) au niveau national, en particulier dans les pays prioritaires indiqués dans le cadre de l'Initiative Main dans la main, afin de permettre aux institutions nationales une détection précoce du stress hydrique sur les cultures et de favoriser l'adoption de mesures adéquates en temps opportun. Parmi les améliorations apportées aux outils d'observation de la Terre du SMIAR figurera l'élaboration d'un algorithme permettant d'estimer la probabilité d'épisodes de sécheresse durant toute la campagne agricole. Le SMIAR continuera d'aider les pays à renforcer leurs capacités.

55. L'ASIS et le FPMA sont la clé de voûte de l'assistance technique fournie par le SMIAR à plusieurs pays qui bénéficient de versions autonomes de ces outils et d'une formation visant à renforcer les capacités nationales en matière de surveillance de l'agriculture et des marchés, ainsi que d'alerte rapide. Au cas où une aide supplémentaire serait nécessaire sous la forme d'évaluations directes dans les pays, le SMIAR prévoit de renforcer le protocole des missions conjointes FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire, en particulier par une utilisation accrue des données d'observation de la Terre pour estimer les rendements.

56. Dans le cadre des efforts qui sont faits pour le suivi de la sécurité alimentaire, la FAO poursuivra ses consultations avec les organisations compétentes, à savoir le PAM, l'OMC, l'OCDE et le Conseil international des céréales, dans le but de mettre au point un système complet de suivi et de communication d'information sur les transactions liées à l'aide alimentaire, notamment la réactivation éventuelle du Système international d'information sur l'aide alimentaire (INTERFAIS).

## **C. Le commerce alimentaire et agricole**

57. Dans le cadre de la riposte de l'Organisation aux défis engendrés par la covid-19, la Division des marchés et du commerce (EST) aidera les bureaux régionaux et les bureaux de pays à comprendre le potentiel et les contraintes des «Normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments». Cinq domaines prioritaires ont été retenus: i) analyse du commerce agricole et évaluations de la politique commerciale; ii) mise en place de réseaux régionaux; iii) assistance dans le domaine de la facilitation des échanges; iv) fourniture d'informations sur les marchés et création de systèmes d'alerte précoce; v) développement et renforcement des capacités techniques des institutions nationales et régionales. Des listes de mesures à l'échelle mondiale et régionale ont été élaborées à cet égard.

58. Par ailleurs, à l'appui de l'action institutionnelle face à la covid-19, la FAO et l'OMC rédigent un protocole d'accord relatif à un programme de renforcement des capacités, qui vise à permettre aux pays de saisir les possibilités offertes par le commerce et de bénéficier pleinement des avantages du commerce, à commencer par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce programme global se traduira par une cohérence et une efficacité accrues des activités de renforcement des capacités dans l'ensemble des domaines liés au commerce, évitant ainsi de fragmenter les activités d'assistance technique.

59. La FAO aidera ses Membres à renforcer leurs capacités dans le domaine des accords commerciaux internationaux et de la promotion des débouchés à l'exportation. Les principales activités viseront entre autres à développer les analyses fondées sur des données factuelles, le partage des connaissances et le renforcement des capacités nationales sur des questions clés liés au commerce alimentaire et agricole, notamment les négociations commerciales régionales et multilatérales.

60. La FAO s'est engagée à doter les Membres d'outils pour l'analyse et le suivi des politiques commerciales et agricoles et leurs effets sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires des pays. L'Organisation effectue un suivi des politiques agricoles, à partir de la collecte et de l'analyse de données quantitatives et qualitatives. Le projet pilote mené dans six pays d'Europe et d'Asie centrale a été transposé à plus grande échelle pour y inclure d'autres pays, actualiser les données et les indicateurs et couvrir un plus grand nombre de produits. Cette activité pourrait être étendue à d'autres pays et régions.

61. Vu l'attention accordée à la malnutrition et à l'impératif d'une alimentation saine, et en étroite coopération avec la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO (ESN) et d'autres parties prenantes concernées au sein et en dehors de la FAO, EST intensifiera ses travaux sur les liens entre le commerce et la nutrition. Ces activités seront axées sur le commerce alimentaire et agricole tout en étoffant la réflexion sur les liens entre le commerce et la nutrition, dans une perspective économique. Elles s'efforceront d'analyser la contribution du commerce aux régimes alimentaires et à la nutrition et d'explorer les liens entre les politiques commerciales et la nutrition, ainsi que les effets des préférences et des revenus des consommateurs sur le commerce international.

62. La FAO continuera à recueillir des données factuelles sur l'innovation et les technologies au service du commerce alimentaire et agricole et à aider les pays à mettre en place un environnement porteur pour les aider à s'adapter aux technologies numériques et à en tirer parti. Ces évaluations devraient permettre aux décideurs de repérer d'éventuels goulets d'étranglement, de stimuler l'investissement public et privé de manière à surmonter ces obstacles tout en saisissant les possibilités de dépasser les approches existantes.

#### **D. Chaînes de valeur mondiales responsables**

63. La FAO soutiendra une conduite professionnelle responsable et le principe de diligence nécessaire au sein des chaînes de valeur agricoles mondiales, dans le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance, par l'élaboration d'un programme mondial multipartite à l'appui de chaînes de valeur agricoles responsables, en collaboration avec l'OCDE. Le programme encouragera des entreprises privées, dans le monde entier, à adopter le *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables*.

64. La FAO facilitera également des débats multipartites sur les chaînes de valeur des fruits, afin de trouver des solutions durables pour les producteurs et d'autres acteurs touchés par la covid-19, en encourageant notamment la diligence nécessaire et la santé des végétaux fondées sur les risques, en particulier pour les produits qui soutiennent la nutrition et les moyens d'existence des petits exploitants. Ces activités soutiendront la participation de la FAO à l'Année internationale des fruits et des légumes, en 2021, et aux activités de suivi.

65. En outre, la FAO facilitera des plateformes multipartites, notamment le Forum mondial de la banane, dans le but de: i) promouvoir l'égalité entre les sexes dans toutes les chaînes agricoles mondiales; ii) promouvoir la santé professionnelle, un salaire minimum vital et un travail décent dans les secteurs et les chaînes de valeur; iii) soutenir les efforts visant à mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le commerce. À ce titre, la FAO lancera un projet pilote visant à promouvoir l'atténuation du changement climatique dans le secteur de la banane et explorera l'utilisation de la technologie des grands livres distribués comme moyen de différencier, sur les marchés d'exportation, les fruits ayant fait l'objet d'un mode de production durable.

66. Enfin, la FAO poursuivra ses recherches concernant les impacts de la covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement et élaborera des lignes directrices pour aider les gouvernements lors de la formulation de leurs politiques et stratégies visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement face aux épidémies et aux catastrophes naturelles.

### **E. Groupes intergouvernementaux sur les produits**

67. L'une des priorités du Secrétariat est de poursuivre et de renforcer l'action à l'appui des produits non alimentaires, en particulier ceux qui ne sont pas couverts par d'autres organismes internationaux. Le soutien de la FAO aux travaux des groupes intergouvernementaux sur les produits est prévu comme suit:

- a) Assister le Groupe intergouvernemental sur le thé dans l'organisation de sa prochaine session qui sera accueillie par l'Inde, à New Dehli, au dernier trimestre de 2021. Le soutien comprendra aussi des activités intersessions.
- b) Assister le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et le Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées pour l'organisation de leur prochaine Réunion conjointe, accueillie par le Bangladesh, à Dhaka, au quatrième trimestre de 2022. Le soutien comprendra aussi des activités intersessions.
- c) Assister les autres groupes intergouvernementaux<sup>3</sup>, en tant que de besoin. À sa soixante-dixième session en 2014, le Comité des produits a décidé que les groupes intergouvernementaux sur les produits autres que ceux mentionnés ci-dessus «ne devraient se réunir qu'en cas de besoin».

### **F. Autres activités essentielles**

68. La FAO poursuivra ses activités essentielles liées aux marchés des produits, au commerce agricole et à la gouvernance mondiale, à savoir sa participation aux processus du G20 et du G7, prévoyant la fourniture d'un appui technique et la participation aux réunions, ainsi que la production de sa publication phare biennale *La situation des marchés des produits agricoles*. En 2021, la FAO fournira un soutien au G20 pendant le mandat de la République italienne à la présidence du Groupe; les consultations avec le Secrétariat du G20 et d'autres organisations internationales ont déjà démarré. Des préparatifs sont également engagés en prévision de l'édition 2022 du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles* qui sera lancé avant la soixante-quinzième session du Comité des produits.

---

<sup>3</sup> Le Groupe intergouvernemental sur le riz, le Groupe intergouvernemental sur les céréales, le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses, le Groupe intergouvernemental sur la viande et les produits laitiers, le Groupe intergouvernemental sur la banane et les fruits tropicaux et le Groupe intergouvernemental sur les agrumes.